

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Présidée par Clarisse DULUC, Maire d'Orval

Le mardi 19 janvier 2016 à 18h30

Présents : Alain ANDRIAU – Delphine CHANTRIAUX – Clarisse DULUC - Françoise GONNET – Agnès JUIF - Marie-Thérèse KACZMAREK – Maurice LAUROY – Jean-Marc LEMMET – Didier LERIQUE - Bruno MALASSET – Emmanuel RICHALET - Sergiane PORTIER - Jean-François QUELET – Marie-Noëlle SOULIVONG - Valérie DE VOS MULLER – André DUCROT - Annie TROMPEAU.

Absents excusés : Patricia GEORGE donne pouvoir à Sergiane PORTIER
Jean-Louis CALMES donne pouvoir à Annie TROMPEAU

Secrétaire : Sergiane PORTIER

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 en reformulant ses vœux de bonne et heureuse année.

Le compte-rendu de la séance du 23.11.2015 est approuvé à 18 voix POUR et 1 abstention.

Madame Sergiane PORTIER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

ACHAT DE VOIRIE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le dossier étudié en séance du 23 novembre 2015. La commune possède des terrains situés aux Socques, destinés à accueillir à très court terme une zone d'activités. La voirie nécessaire à desservir cette zone est une voirie privée de l'entreprise SITA constituée des parcelles ZC 20, 153, 155, 158 et 160 pour une superficie de 7 133 m².

Le service des Domaines de la Direction départementale des Finances publiques du Cher estime la valeur vénale à 14 000 € HT (quatorze mille euros) avec une marge de négociation de 10 %.

L'entreprise SITA acceptant la vente au prix de 14 000 € HT net vendeur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à 18 voix POUR et 1 abstention, d'acquérir les parcelles ZC 20, 153, 155, 158 et 160 pour un montant de 14 000 € HT (quatorze mille euros), et charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cet achat.

CONVENTION AVEC LA SBPA

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de déléguer ses pouvoirs au Maire afin de signer la convention avec la Société Berrichonne de Protection des Animaux (SBPA) qui a pour objectif de permettre à la commune de confier les chiens errants ou en état de divagation sur le territoire à la SBPA.

Le tarif, identique à 2015, est de 0,40 € par habitant. Cette dépense sera inscrite au budget.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER

Madame le Maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, n°2015-50 du 11 décembre 2015, relative à l'adhésion de 2 communautés de communes :

- La Communauté de communes FerCher – Pays Florentais
- La Communauté de communes des Trois Provinces

Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher par l'adhésion de la communauté de communes FerCher-Pays Florentais et de la communauté de communes des Trois Provinces.

REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISOIRE DU DOMAINE PUBLIC (ROPDP)

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015, a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales en permettant de fixer par délibération du conseil municipal des redevances pour l'occupation provisoire du domaine public communal pour les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau de transport d'électricité et sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux de distributions publics de gaz.

Entendu Madame le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'instituer la redevance pour l'occupation du domaine public communal par les chantiers de travaux sur

- des ouvrages du réseau public de transport d'électricité
- des ouvrages des réseaux du transport de gaz et des réseaux publics de distributions de gaz ainsi que sur des canalisations particulières de gaz.

Décide d'appliquer les règles dans la limite des plafonds définis dans les articles du CGCT R 2333-114-1 et suivants pour la distribution et transport de gaz et R 2333-105-1 et suivants pour la distribution et transport d'électricité.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

Madame le Maire présente au Conseil le nouveau Projet Pédagogique à compter de l'année 2016. Elle rappelle que l'accueil périscolaire comprend les prestations suivantes : la garderie, la cantine, les Nouvelles Activités Périscolaires, l'aide aux devoirs et enfin le centre de loisirs pour les mercredis après-midis.

Sont distribués et présentés les tarifs modulés joints pour ledit accueil des mercredis après-midis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifs de l'accueil périscolaire du mercredi après-midi et charge Madame le Maire de mettre en place la régie nécessaire et de signer tout document relatif à ce dossier.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Madame le Maire informe les élus avoir reçu un chèque d'Orange à hauteur de 43.40 € suite à la résiliation d'une ligne téléphonique, de deux chèques de la SAFER d'un montant total de 1187.14 € correspondant aux conventions de mise à disposition de l'année 2015, et trois remboursements d'AXA pour des montants de 1576.61 €, 305.00 € et 251.52 € pour des remboursements de sinistres.

Il est décidé un vote global de l'assemblée délibérante à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'encaisser ces six chèques.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait prendre connaissance de la carte de Monsieur CALMES remerciant le conseil municipal pour son geste à l'occasion du décès de son épouse.

Madame le Maire communique au conseil municipal le découpage de la commune en districts pour le recensement. Madame DE VOS MULLER demande le détail des travaux effectués au Crédit Agricole. Madame le Maire transmet les informations.

Madame DE VOS MULLER souhaite connaître l'intention de Monsieur DE BENGY sur la proposition faite par le conseil municipal. Madame le Maire est toujours en attente.

Madame TROMPEAU demande la date d'ouverture des PEEP18, ainsi que des renseignements sur la nouvelle coiffeuse. Madame le Maire l'informe des éléments en sa possession.

Madame TROMPEAU souhaite confirmation de tentatives de vol sur la commune. Madame le Maire confirme.

Madame TROMPEAU souhaite qu'un lampadaire soit installé à l'entrée du chemin de la Garenne. Il en est pris note.

Monsieur QUELET demande si une date est prévue pour le changement de la fenêtre de la salle du conseil. La fenêtre est commandée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h08.